

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1 - DESIGNATION

NEXTEAM Services est un organisme de formation professionnelle continue dont le siège social est situé au 7, impasse de La Feuilleraie – 31 140 LAUNAGUET.

A ce titre, NEXTEAM Services développe et dispense des formations intra et inter-entreprises à destination des PME/TPE de la filière aéronautique, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de NEXTEAM Services
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises

2 - OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par NEXTEAM Services pour le compte d'un Client. Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur les conditions générales d'achat.

3 – DOCUMENTS CONTRACTUELS

Pour chaque formation, NEXTEAM Services fait parvenir au Client, une convention de formation professionnelle continue établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du Travail. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais un exemplaire signé portant son cachet commercial.

A la demande du Client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

4 - PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

Les prix des formations sont indiqués en euros et hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

5 - PRISE EN CHARGE PAR UN OPCO

Si le Client bénéficie d'un financement par un OPCO, il lui appartient de faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le Client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société NEXTEAM Services ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1^{er} jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au Client.

6 - CONDITIONS DE REPORT ET D'ANNULATION D'UNE SEANCE DE FORMATION

Toute annulation ou demande de report par le Client doit être communiquée par écrit à NEXTEAM Services.

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation.

En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le Client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 10% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 50% du coût total initial sera facturée au Client.

7 – FORCE MAJEURE

NEXTEAM Services ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure.

8 - PROGRAMME DES FORMATIONS

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

9 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

NEXTEAM Services est titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations proposées à ses Clients. A ce titre, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de NEXTEAM Services. En particulier, le Client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

10 – CONFIDENTIALITE

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelque nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels ils pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

11 - INFORMATIQUE ET LIBERTES - PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Le Client est informé que les informations à caractère personnel communiquées à NEXTEAM Services en application et dans l'exécution des prestations de formation pourront être communiquées aux partenaires contractuels de NEXTEAM Services pour les besoins desdites formations.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, loi Informatiques et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par courrier adressé à NEXTEAM Services.

12- SECURITE REGLEMENT INTERIEUR

NEXTEAM Services demande aux participants qui sont en formation dans ses locaux ou dans des locaux mis à disposition par NEXTEAM Services, de respecter les consignes de sécurité incendie, sanitaire, de secours et d'évacuation mises en place et affichées dans ces espaces.

Toutes les personnes qui suivent une formation délivrée par NEXTEAM Services s'engagent à respecter le règlement intérieur en vigueur dans les locaux qui les accueillent en formation.

13 - DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et NEXTEAM Services, il sera recherché une solution à l'amiable, et à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal de Commerce de Toulouse, quel que soit le siège ou la résidence du Client.